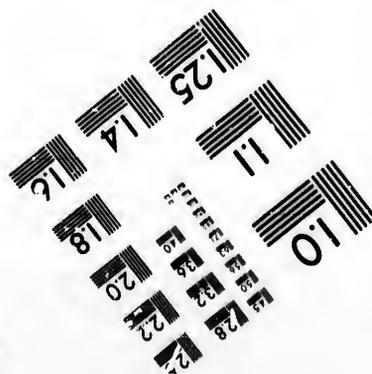
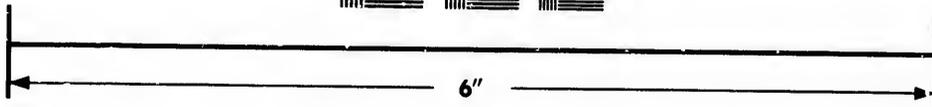
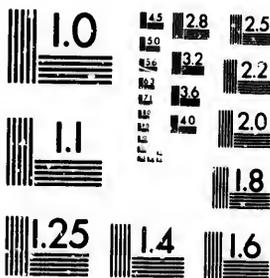


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

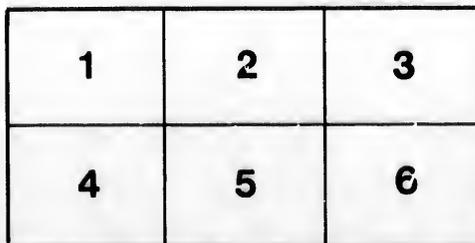
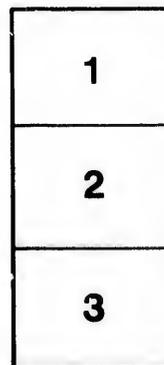
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

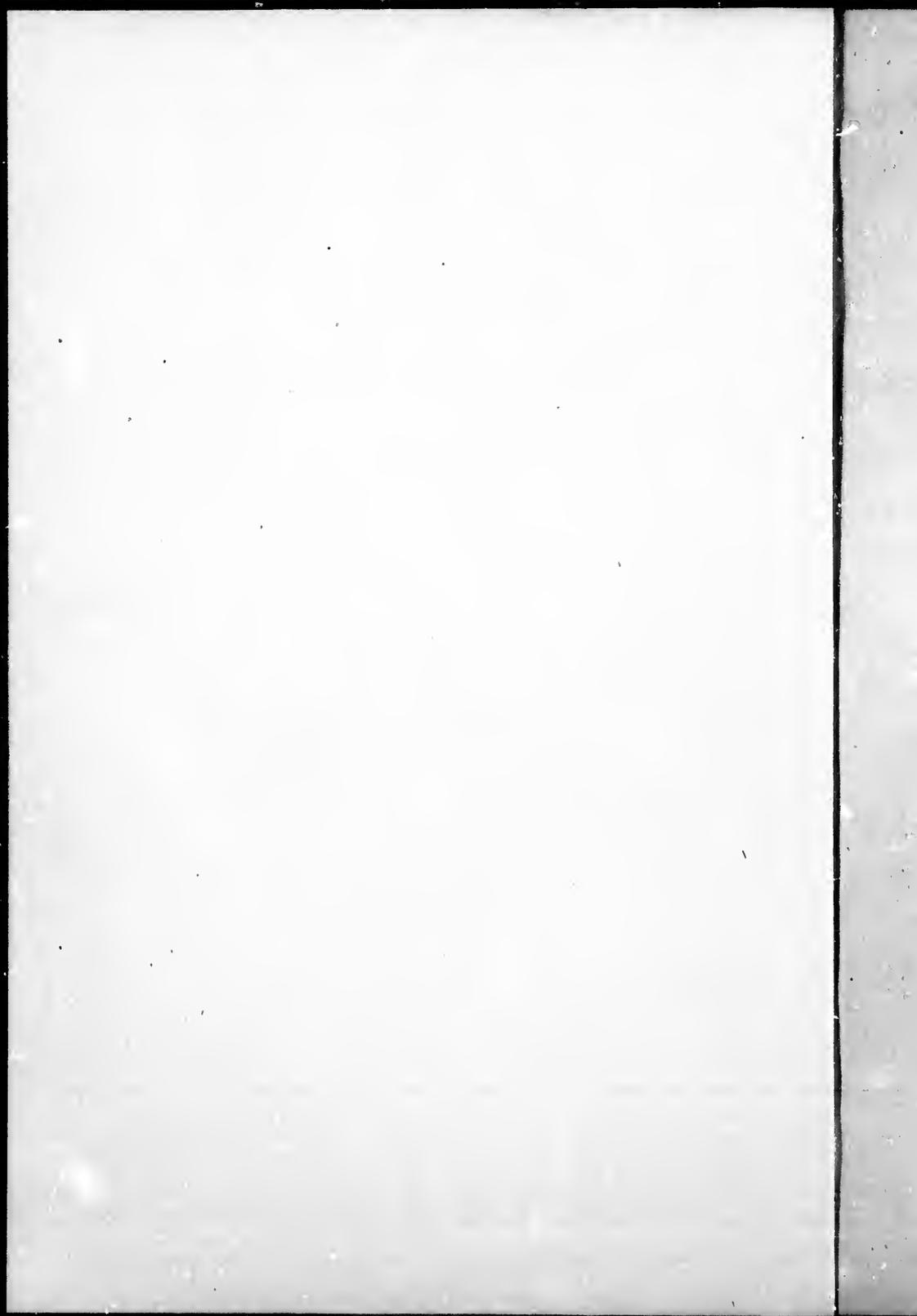
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
page

rata
o
velure,
à



DISCOURS PRONONCÉ AUX COMMUNES

PAR LE

D R . T U P P E R

SUR LES

FINANCES DU CANADA

Le 30 Avril 1874.

— :o: —

Le 15 avril dernier, M. Cartwright faisait un discours dans lequel il exposait la situation financière du Canada. A l'entendre, elle était des plus sombres et il fallait imposer de nouvelles taxes pour un montant de trois millions afin de combler le déficit.

M. Tupper se levant après le ministre des finances, le somma de prouver son avancé à savoir qu'il y avait un déficit. A cela M. Cartwright ne répondit rien, alors M. Tupper prouva, à la satisfaction de toutes les personnes sensées, que loin d'avoir un déficit, le gouvernement avait un surplus, un excédent de revenu sur les dépenses.

M. Cartwright attribuait le déficit au gaspillage du gouvernement MacDonald Cartier. Sommé de dire en quoi consistait ce gaspillage, il n'a jamais pu le prouver.

Est-ce en construisant des travaux publics nécessaires ? Mais le gouvernement actuel emprunte 41 millions pour les mêmes fins.

Est-ce en augmentant les dépenses du service civil ? Le gouvernement conservateur n'a pas augmenté ces dépenses, mais remis les salaires où ils étaient en 1867.

Le gouvernement de M. MacKenzie les a augmenté de \$75,000, après avoir crié avec ses amis que les employés publics étaient trop payés.

M. Tupper a montré que M. Cartwright et le gouvernement n'augmentent les taxes que dans le but de créer un surplus à la fin de l'année, afin de crier au miracle : Nous avons un surplus.

En lisant le discours de M. Tupper on se convaincra des faits suivants :

- 1o. Les conservateurs ont diminué les taxes de deux millions par année.
- 2o. Les libéraux les ont augmentées de 3 millions.
- 3o. Les conservateurs ont réduit les taxes de $13\frac{1}{2}$ à $10\frac{1}{2}$ p. 100.
- 4o. Les libéraux les ont portées à 70 cents de plus par tête.

50. Les conservateurs construisaient les travaux publics sans augmenter la proportion par tête de la dette publique.

60. Les libéraux augmentent la dette publique de 40 millions.

70. Nous avons fait disparaître les droits sur le thé et le café.

80. Ils se sont empressés de les rétablir.

Voici le discours de M. Tupper, auquel M. Cartwright n'a pas répondu, bien que M. Tupper ait répété trois fois, dans des séances subséquentes, les accusations qu'il contient ;

L'HON. M. TUPPER.—Comme on a demandé à cette Chambre d'augmenter les taxes, elle a droit d'avoir les états les plus complets des revenus et des dépenses, et je propose en conséquence qu'une adresse soit présentée donnant un état du revenu jusqu'au 20 Avril. Je prie la Chambre d'écouter les raisons qui m'engagent à faire cette demande. La Chambre se rappelle que j'ai demandé au gouvernement—ce que jamais un gouvernement n'a refusé au dernier des députés—de nous soumettre tous les renseignements les plus récents relativement à la position financière du pays. La circonstance dans laquelle je fait cette demande est très grave. Le ministre des finances est venu soumettre un exposé de nos finances dans lequel il a déclaré que la situation commerciale est sombre et qu'il y a un déficit. La différence dans le revenu nécessaire pour couvrir les dépenses est si grande, qu'il est forcé de s'adresser au parlement pour obtenir le pouvoir de prélever de nouvelles taxes pour un montant de trois millions. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours que l'hon. monsieur a fait et je suis certain, non seulement en m'appuyant sur mes connaissances personnelles du commerce du pays, mais aussi sur les chiffres que le ministre des finances a soumis à la Chambre, qu'il se trompe entièrement en ce qui concerne la position financière du pays. Je désire exposer les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, le ministre des finances et moi. M. Cartwright est tout à fait dans l'erreur sur la question ; cela vient probablement de ce que son esprit a été trop préoccupé des élections, comme il l'a dit, pour qu'il ait pu donner assez d'attention à sa besogne. Quoiqu'il en soit, je vais donner les raisons sur lesquelles je m'appuie pour dire que le ministre des finances se trompe, d'abord relativement à la position commerciale du pays ; secondement, relativement au déficit qui nécessite, comme il est dit dans le discours du trône, une augmentation de taxes ; et troisièmement, relativement à la nécessité de demander des taxes additionnelles pour un montant de trois millions. Tous les documents officiels qu'il nous a mis entre les mains tendent à prouver que le ministre des finances est à côté. Les chiffres des importations prouvent contre lui. Les rapports montrent qu'il y a eu une augmentation ferme et constante dans le commerce—

dans les importations et les exportations—et conséquemment dans le revenu du pays, depuis l'inauguration du nouveau régime jusqu'à ce jour, et qu'à nulle période de notre histoire l'horizon et la perspective n'ont été meilleures qu'aujourd'hui. (Très bien.)

Les rapports du commerce et de la navigation montrent que l'augmentation de 1873 sur 1872 est pour les produits des pêcheries de \$430,769 ; pour les produits des forêts de \$4,901,434 ; pour les animaux de \$1,826,404 ; pour l'agriculture de \$1,616,784 ; pour les mines de \$2,534,554 ; pour les manufactures de \$532,367. Sur ces articles, les plus importants de nos exportations, ceux qui indiquent avec une certitude invariable la condition réelle du pays, l'augmentation de 1873 sur 1872 a été de \$11,842,392. A part cela, le ministre des finances a appris à la chambre qu'au lieu de diminuer les chiffres ont beaucoup augmenté, pendant les premiers huit mois de l'année fiscale courante ; cette augmentation est de \$3,177,000 sur les chiffres que je viens de citer. Je demande maintenant à la chambre et au ministre des finances, si ces chiffres le justifient d'avoir présenté au peuple de ce pays et au monde financier, une perspective aussi sombre que celle qu'il s'est plu à décrire dans son discours sur le budget ? M. Cartwright nous a dit qu'il y avait une diminution dans les importations—une diminution bien faible—mais enfin il y en avait une—Je prétends qu'il n'y en a aucune qui puisse nous faire appréhender une diminution de revenu. L'état pour les neuf premiers mois de l'année fiscale courante indique que bien que l'année précédente nous ait donné le plus fort revenu que nous ayons eu, il y a eu cependant dans ces neuf mois une augmentation de pas moins de \$1,316,668 cette année. Je demande maintenant où se trouve une diminution de revenu quand il y a une augmentation d'importations pour la consommation, lesquelles indiquent la puissance du pays pour acheter, dépenser et utiliser ? En ce qui regarde les exportations, les importations et les revenus du pays, les statistiques sur lesquelles nous devons baser nos calculs sont toutes de nature à faire disparaître les tristes prédictions du ministre des finances et me portent à avoir une meilleure opinion de la position financière du pays, opinion que les prédécesseurs du ministre des finances avaient raison d'avoir relativement au commerce du pays. Le ministre des finances était-il justifiable de faire croire, par l'entremise de la presse aux cent voix, au Canada, au monde et surtout à ce pays où il devra se présenter bientôt comme emprunteur, qu'il y a un déficit dans les dépenses courantes de l'année et qu'il doit demander au Parlement l'autorisation de prélever de nouvelles taxes ? Je me propose de démontrer que M. Cartwright n'était pas justifiable de déclarer qu'il est nécessaire d'augmenter les taxes.

L'on a dit que l'ancien gouvernement avait été la cause de l'aug

mentation de taxes que l'honorable ministre propose d'imposer au pays. Le ministre des Finances dit que les évaluations pour l'année courante auraient dû être de \$24,100,000. Les évaluations étaient de \$21,740,000. L'augmentation du revenu pendant les premiers neuf mois de 1873-74 sur 1872-73, a été de \$1,316,668. Cette proportion d'augmentation ajouterait \$520,181 aux estimés de \$21,740,000. Le surplus provenant de l'année dernière, que l'on avait en mains pour rencontrer le déficit qu'il pouvait y avoir pendant l'année courante, s'élevait donc à \$1,638,821, qui, ajoutés à la première somme, donnaient un total de pas moins de \$23,899,002. Le ministre des Finances n'était pas justifiable de demander au Parlement une piastre d'impôt, car, d'après ses calculs, il n'avait à demander que \$200,998.

Mais il y avait une autre somme à mettre dans les comptes : c'était l'argent approprié au rachat de la dette. On a payé \$481,665 au fonds d'amortissement pendant l'année. Ainsi, d'après les calculs de l'honorable ministre, l'on aurait un surplus de \$280,667. (Appl.)

L'Honorable ministre des finances est tombé dans une ou deux erreurs grossières en faisant l'évaluation des affaires financières du pays. A la page 32 des évaluations, l'on trouvera qu'il y a une somme de \$766,200 qui, dans l'opinion de l'honorable ministre, doit être votée de nouveau. C'est au delà des trois quarts d'un million qui, toujours d'après les calculs de l'honorable ministre, n'auraient pas été dépensés pour l'année finissant le 1er juillet 1874.

Je désire aussi attirer l'attention de la chambre sur un autre point. Je maintiens que l'honorable ministre s'est trompé de près d'un demi-million de piastres, en faisant l'état des dépenses, qu'il a déposé sur la table.

Dans un item, l'honorable ministre a effrayé la chambre et le pays en parlant des dépenses et du déficit qui existeraient au sujet des dépenses des chemins de fer du gouvernement. Je puis dire, ici, que j'ai surveillé le fonctionnement de ces chemins dans le but de voir les profits qu'en retirerait le pays, les dépenses qu'ils entraîneraient pendant quinze ans, et je m'engage à prouver à l'honorable ministre qu'il s'est trompé dans ses calculs, s'il veut soumettre un état détaillé, qui démontre comment il se fait qu'il ait chargé \$1,488,607 contre les dépenses des chemins de fer pendant ces neuf mois. Les mêmes dépenses, en 1873, n'ont été que de \$791,326, quoiqu'il soit bien connu que vu la sévérité de l'hiver, les trains n'avaient marché qu'à un prix inusité. Je n'hésite pas à dire que c'est là une erreur, et j'entreprendrais de démontrer devant le comité des Comptes Publics que \$505,000 portées ici aux dépenses courantes, ont été portées, pendant les années précédentes, au compte du capital.

L'addition de la somme de \$776,200 à cette erreur d'au moins de \$400,000, forme un total de \$1,166,200, comme somme d'argent non dépensée, qui permettrait au ministre des Finances de rencontrer tout déficit possible avant le 1er juillet 1874. En retranchant ces erreurs du montant de \$24,100,000, la somme qui resterait serait de \$22,933,800; ce qui lui donnerait un surplus net de \$966,202, à la fin de l'année fiscale courante.

Maintenant, je prendrai les chiffres tels qu'ils sont, pour prouver d'après les documents officiels déposés sur la table, qu'il y aura un surplus au 1er juillet sans référer au surplus de l'année précédente.

Les rapports démontrent que, pendant les neuf mois finissant le 1er avril 1874, les recettes se sont élevées à \$17,096,927, tandis que les dépenses, pour la période correspondante, ont été de \$15,970,405, laissant, dans les neuf mois, un surplus net de \$126,522. On peut dire que la proportion des recettes et des dépenses peut changer pendant les prochains trois mois. On a néanmoins des données pour prouver qu'aucun changement contraire ne pourrait avoir lieu. L'honorable ministre ne sait-il pas que les derniers trois mois, à dater du 1er avril, sont les trois mois sur lesquels on doit le plus compter pour l'augmentation des recettes? Si l'on applique aux dépenses le même argument, on ne peut trouver aucune preuve que les recettes durant cette période ne seront pas hors de proportion avec le revenu ou l'excéderont. Une des plus grandes dépenses du revenu, consiste dans le subside de \$4,000,000 votées comme subsides aux provinces, ce qui est déjà payé pour l'année entière. Ce paiement a été fait pendant les neuf mois auxquels l'honorable Monsieur a référé. Pendant les premiers neuf mois de l'année 1872-73, le surplus a été de \$1,517,294, démontrant qu'il y a eu sur les dépenses, pendant les trois derniers mois de l'année fiscale, une augmentation de revenu de \$121,584. Ainsi, le surplus que l'honorable ministre nous a montré dans ses chiffres se trouve augmenté, au lieu d'être diminué. A la fin des trois mois, au surplus maintenant existant de \$126,522, on doit ajouter au moins \$400,000, pour les erreurs commises dans les comptes des dépenses des chemins de fer, ce qui ferait un surplus de \$526,522 pour l'année 1873-74, et le surplus de l'année dernière, de \$1,638,822, donnerait \$2,165,344, comme surplus en mains des deux années, au 1er juillet 1874, pour les deux années finissant à cette date.

Si, à cela, on ajoute le fonds d'amortissement payé pendant ces deux années pour le rachat de la dette, l'on trouve un surplus total, pour les deux années, de plus de \$3,000,000, excédant des recettes sur les dépenses courantes, pendant cette période. Les documents qui viennent d'être soumis, démontrent qu'à ce moment les recettes de 1873-74 excédaient de \$3,000,000 les recettes de 1872-73, à la même date. L'hono-

nable ministre a démontré qu'il méritait la censure la plus sévère qui soit jamais tombée sur un ministre des finances, en conséquence de l'énorme embarras qu'il a causé au commerce. Tout le monde s'est alarmé à la nouvelle erronée, qu'il y avait un déficit, et que le parlement devait imposer une taxe additionnelle. Cette déclaration a eu l'effet de jeter le plus grand embarras dans les cercles commerciaux. L'hon. ministre a-t-il pris le bon moyen d'augmenter le revenu, en avertissant les gens de se hâter de retirer les marchandises qu'ils avaient en douanes, et de payer près de trois millions dans l'espace de vingt jours. Une telle conduite est, sous tous les rapports, injustifiable et sans précédent. Il était du devoir du gouvernement de garder aussi secret que possible, tout changement de tarif.

L'hon. M. Tupper parlait encore de l'erreur commise au sujet du service des chemins de fer, lorsqu'à six heures la séance fut levée.

SÉANCE DU SOIR.

L'hon. M. Tupper :—J'ai déjà dit que je n'avais pas l'intention d'argumenter longuement sur les rapports des vingt jours, que l'hon. ministre a été assez bon de soumettre à la demande pressante de la chambre. Je me contenterai de dire que ces rapports démontrent que le gouvernement a maintenant en caisse \$3,000,000 de plus que pendant la période correspondante de l'année dernière. Ce n'est pas dans ce dessein que j'attirerai, pour un instant, l'attention de l'hon. ministre des finances sur ces rapports. Je partage l'opinion de l'hon. monsieur, qu'un argument basé sur ces rapports, sans explication, serait de nature à induire en erreur. J'ai plus de confiance dans l'intelligence des honorables membres de cette chambre que l'hon. ministre n'en a, et je crois qu'ils pourront tirer de ces rapports des conclusions exactes.

Je désire attirer l'attention de l'honorable ministre sur un ou deux articles contenus dans les documents soumis, qui tendent à appuyer la position que j'ai déjà prise, à savoir : Qu'il n'y a aucun indice que la propriété commerciale du pays ait diminué. Il n'y a aucune branche qui indique plus de vigueur commerciale que le département des postes. Les recettes, pendant les neuf premiers mois et les vingt jours de l'année courante, excèdent les recettes de la période correspondante de l'année précédente, de \$232,897. L'augmentation du revenu pour les travaux publics, pendant la même période, a été de \$170,086. Ainsi, il y a deux articles, les départements des postes et des travaux publics, qui donnent une augmentation de plus de \$400,000 pendant les neuf mois. J'attire l'attention de la chambre sur ce point, afin de maintenir que j'ai eu raison de déclarer que la prospérité commerciale du pays n'a pas baissé.

Maintenant, je me propose de faire voir ce que, je pense, personne ne voudra mettre en doute, que les trois mois courants donneront autant, sinon plus, que les trois mois correspondants de l'année dernière. Les divers articles auxquels j'ai fait allusion donneront au ministre des finances, une fois additionnés, un surplus, le 1^{er} de juillet 1874, de \$2,165,344, avec lequel il pourra rencontrer tout déficit qui se produirait pendant son administration des finances du pays, durant l'année courante. J'attire l'attention de la chambre sur ce fait, car je pense qu'il n'a jamais été plus désirable qu'en ce moment, que le ministre des finances apprécie exactement l'état réel des finances du pays.

L'hon. M. Cartwright: Ecoutez! écoutez!

L'hon. M. Tupper: L'hon. ministre des finances m'interrompt par des écoutez! écoutez! ironiques. Mais l'hon. monsieur doit savoir que les évaluations n'ont pas été aussi bien préparées qu'il l'aurait voulu lui-même, parce que dans son premier discours, il a déclaré que, durant les cinq mois qu'il avait été chargé de l'administration de ce département, il en avait passé trois dans les élections, et qu'il n'avait dévoué que huit semaines aux affaires du pays. Et il a fait ce soir l'aveu humiliant qu'il avait mal calculé les véritables intérêts du peuple sur la question importante du prélèvement de nouvelles taxes jusqu'à concurrence de trois millions. Il ne convient pas à l'hon. monsieur de mettre en doute le fait qu'il a déclaré à la chambre, savoir:

Que jamais dans l'histoire de ce pays il n'a été plus nécessaire que tout député indépendant examinât attentivement les questions importantes sur lesquelles repose la prospérité du Canada.

Maintenant l'honorable monsieur a dit qu'il n'y a aucune raison d'attendre plus de vingt-deux millions de revenu pendant l'année prochaine. Je partage l'opinion de l'honorable Ministre. Je pourrais jeter un regard en arrière et montrer une augmentation constante dans le revenu, en face d'une diminution de taxe. Je pourrais prouver que l'on a réduit les taxes d'au-delà \$2,000,000 par année; que l'on a eu encore un surplus d'au-delà \$1,600,000 l'année dernière, et que pendant l'année courante l'on peut compter sur environ un million et demi d'augmentation provenant du tarif actuel. On peut prétendre que le revenu pour les derniers trois mois de l'année courante, au taux des premiers neuf mois, serait de \$5,200,000; ainsi, le revenu de cette année serait de \$22,260,000. Le revenu de l'année dernière — "l'année la folle abondance," comme l'a dit l'honorable Ministre des Finances, — le revenu de l'année dernière, on le verra, a été moindre de \$1,477,000 du revenu de l'année courante.

Je crois avoir établi qu'il n'y a eu aucune baisse dans le commerce et les affaires du pays; au contraire, les affaires et le commerce ont augmenté fermement.

Si l'honorable Ministre des Finances ajoute ces \$1,500,000 d'augmentation annuelle au \$2,250,000 de l'année précédente, il verra qu'il n'est pas excusable de demander qu'une seule piastre de taxe additionnelle soit imposée, même en vue des dépenses qu'il se propose de faire.

Ayant fait voir qu'il n'y aura pas de déficit le 1^{er} juillet 1874, je vais maintenant examiner les évaluations que l'honorable Monsieur a déposées sur la table de la Chambre.

J'ai l'intention de montrer à cette Chambre que le discours prononcé il y a quelques jours par l'honorable monsieur, est le moins franc qui soit tombé des lèvres d'un ministre des Finances. Je démontrerai qu'il serait impossible de trouver dans la langue anglaise des mots pour qualifier un discours sur les affaires publiques du pays aussi injuste, et aussi faux que celui de l'honorable Ministre a prononcé.

Si les honorables messieurs examinent de nouveau le discours que le ministre des finances a prononcé, ils y trouveront ce passage remarquable : "Je ne sache pas que dans tout le cours de mon expérience—peut être n'est-elle pas très-étendue— je ne sache pas d'exemple où un gouvernement qui a une telle veine de prospérité, ait réussi en quatre ans à changer en un déficit un surplus de \$4,000,000, en face d'un revenu toujours croissant." (Ecoutez ! Ecoutez !)

Cette parole a été applaudie par les honorables députés qui siègent en arrière du ministre des finances, et je suppose qu'ils l'ont acceptée comme vraie. Il serait impossible de faire une déclaration aussi peu fondée sur les faits, ou si peu conforme aux faits. Je pourrais les référer à un cas arrivé dernièrement, où un surplus de cinq millions a été changé en déficit en une heure.

L'hon. monsieur a-t-il lu le discours de Sir Stafford Northcote ? Lorsque ce dernier s'est levé pour parler il y avait un surplus de £5,000,000, et lorsqu'il a repris son siège, il existait un déficit. Le chancelier de l'échiquier d'Angleterre a réduit son surplus précisément de la même manière que l'ancien gouvernement. Comment a-t-il fait cela ? En prenant un *penny* de la taxe de revenu ! en réduisant les taxes et la dette ! Comment l'ancien gouvernement a-t-il disposé de notre surplus ? Eh bien, en réduisant les taxes du pays de \$2,000,000 par année, en diminuant la dette, et en dépensant la balance de la façon la plus utile au pays. Ces honorables députés savent ce qui a diminué le surplus : c'est qu'ils ont amené des provinces dans la Puissance, qu'ils ont assumé la responsabilité de la dette d'Ontario et de Québec, et fait une appropriation considérable aux autres provinces, ce qui leur permet d'étendre leurs chemins de fer. Cette politique a été soutenue par une

forte majorité de la chambre, et plusieurs des partisans du chef du gouvernement actuel l'ont abandonné et ont voté contre lui sur ce point.

Tout le monde sait qu'il n'y a qu'une opinion, dans les provinces maritimes : ce n'est pas d'augmenter la dette du pays, mais seulement de la mettre dans un état différent et de soulager Ontario et Québec de ce poids. Ces provinces peuvent maintenant employer l'argent qu'elles paieraient comme intérêt sur leurs dettes, en colonisant le pays et en encourageant leurs industries. Cette politique a stimulé les affaires et augmenté le revenu du pays. Cette politique augmenterait les affaires du pays; ce qui mettrait de l'argent dans notre coffre, argent que l'honorable ministre des finances semble disposé à dépenser avec tant de profusion.

L'ancien Gouvernement a dépensé \$150,000 à mener à bonne fin une partie importante du traité de réciprocité, en donnant à la province du nouveau Brunswick une compensation pour ses droits d'exportation. Je le demande, est-ce là gaspiller l'argent? Des honorables Messieurs y ont mis obstacle jusqu'à un certain point, mais aucun d'eux n'a osé enrégistrer son vote contre cette mesure.

Il y a ensuite les dépenses au sujet du nord-ouest et des intérêts sur l'emprunt du chemin de fer intercolonial, par lesquels on avait changé le surplus en déficit, mais j'appelle cela réduire le surplus, car il n'existe aucun déficit.

On a payé en six ans près de \$3,000,000 au fonds d'amortissement, ce qui a contribué au rachat de la dette, et ce qui, en trente sept ans, éteindra la dette du chemin de fer Intercolonial. On a réduit le surplus de \$4,000,000 en remettant les taxes sur le peuple, et en faisant des stipulations libérales pour le pays. En face de ces faits, l'honorable Monsieur a parlé comme si l'opposition s'était rendue coupable de gaspillage criminel pendant qu'elle était au pouvoir. Pendant les trois dernières années, l'honorable Ministre des Finances a été l'un de ceux qui ont critiqué le plus sévèrement les exposés financiers qui ont été présentés. J'en appelle à tous les honorables députés qui faisaient partie de l'ancien parlement, le Ministre des Finances, plus que personne dans cette Chambre, a toujours accusé l'ancien Gouvernement d'avoir fait des dépenses excessives.

Le Ministre des Finances a envisagé d'une façon si désespérée les ressources du pays, que l'on était porté à croire que le pays était plongé dans les dettes et ruiné par des déficits. Mais chaque budget a donné plus de millions que l'a dit l'honorable Ministre. Les budgets ont été livrés à la critique en 1871-72, en 1872-73 et en 1873-74; je

vous le demande : est-ce de la critique légitime, et l'ancien Gouvernement n'est-il pas excusable d'avoir fait de folles dépenses ?

J'admets qu'il y a eu de folles dépenses, parce que l'on s'est trouvé dans cette position qu'avec des taxes réduites et des impôts réduits sur le peuple, l'on avait de l'argent en abondance à dépenser pour des travaux publics qui exigeaient l'aide du Gouvernement.

L'honorable ministre a dit dans son discours qu'un grand nombre des travaux publics étaient chargés aux dépenses courantes, ce qui pourrait plus convenablement appartenir au capital, et que tout gouvernement a l'habitude de charger au capital et non aux dépenses courantes des travaux tels que les maisons des Douanes et le Bureau de Poste, à Montréal.

J'avouerai à l'honorable ministre que je partage son opinion que les grandes dépenses ne devraient pas être chargées aux dépenses courantes, à moins que l'on ne soit en état de montrer que le revenu du jour, sous le tarif actuel, y pourvoira. Telle était la position de l'ancien gouvernement. Sous l'ancien gouvernement, en six ans, malgré ces folles dépenses, \$11,726,045 ont été dépensées, à même le revenu courant, pour des travaux publics permanents, imputables au capital. Par cet acte de l'ancien gouvernement, la dette publique est d'au delà de \$11,600,000 moindre qu'elle aurait été, si l'on n'avait pas approprié cette somme aux travaux publics—imputables au capital. On a payé en outre la somme d'au delà de \$2,600,000 au fonds d'amortissement, pour la réduction de la dette, et tout en agissant ainsi, malgré ces folles dépenses, le gouvernement a pu montrer qu'il pouvait non seulement réduire la dette publique, dépenser des millions à des travaux publics imputables au capital, mais en même temps réduire les impôts sur les articles importés pour la consommation, de $13\frac{1}{2}$ à $10\frac{1}{4}$ par cent; ce qu'il a fait en trois ans, y compris l'année courante. Je vous le demande : un gouvernement qui a pu faire tout cela, n'était-il pas en état de pourvoir aux travaux publics du pays, non seulement d'une manière libérale, mais de dépenser à profusion les fonds de l'état à la construction des différents travaux publics qu'il fallait dans les diverses provinces ?

Quelle est la position de l'honorable Ministre ? Lui, qui a dénoncé l'ancien Gouvernement comme indigne de la confiance du pays, le Gouvernement qui a fait ces dépenses, tandis qu'il avait des ressources abondantes après avoir diminué le tarif, lui, est venu devant la Chambre et a dit : " Je viens non seulement demander à la Chambre de faire juste autant de folles dépenses que celles que j'ai dénoncées, mais présenter un budget plus fort que ceux que l'on a jamais présentés "

Je maintiens que la position de l'honorable Monsieur est tout à fait insoutenable. Il le sent bien, puisqu'il s'adresse à la Chambre, et

demande de prélever \$3,000,000 de taxes additionnelles; et demande à cette même Chambre de voter, pour les dépenses courantes, une somme plus considérable encore que celles qu'avait jamais demandées son prédécesseur qu'il a dénoncé. Le Ministre des Finances est entre les cornes d'un dilemme. Il cherche à s'en échapper en faisant un exposé que jamais Ministre des Finances n'a encore osé faire. Voici une déclaration remarquable que l'honorable Monsieur a faite à cette Chambre pour justifier sa position. J'attire spécialement l'attention de la Chambre sur cette déclaration du Ministre des Finances. Cette partie de son discours se lit comme suit :

“ En ce qui concerne les travaux publics imputables au revenu, mon hon. ami, le Ministre des Travaux publics évalue qu'il ne lui faudra pas moins de \$2,630,000. Cette évaluation est plus considérable que celle de M. Tilley, laquelle était de \$2,450,000. Mais j'attire l'attention du Comité sur ces articles des évaluations, parce qu'on verra que dans les articles imputables au revenu, mon hon. ami a à peine un article à son propre compte, à l'exception du havre de St-Jean, cette somme entière étant employée à mener à bonne fin des travaux entrepris par ses prédécesseurs.

“ Je sais que quelques-uns de mes honorables amis pensent que l'on n'a pas besoin de faire cet énorme déboursé, mais je désire déclarer que ces travaux publics, déjà commencés, doivent être parachevés dans un temps prochain.

“ Je ne puis voir pourquoi l'on diminuerait les évaluations, cette année, dans le but de grossir le budget l'an prochain. Mon honorable ami a préféré, et je crois qu'il faisait très-bien en agissant ainsi, soumettre ces évaluations pour montrer la responsabilité que les actes de l'ancien gouvernement font retomber sur lui. J'attire spécialement l'attention du comité sur ces items, parce qu'il verra, en examinant les évaluations des chemins, des ponts et des bâtisses dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Anglaise, que des votes ont été passés, de l'argent a été dépensé et des travaux entrepris par les prédécesseurs de mon hon. ami.

“ Je maintiens que l'on ne peut tenir mon hon. ami responsable de continuer des travaux qu'il a trouvés commencés et, en certains cas, à demi complétés par l'ancien gouvernement, et, si ces évaluations sont excessives, la faute n'en doit pas être à mon honorable ami; la faute retombe sur l'honorable monsieur qui a rendu nécessaire la demande de cette somme à la chambre. (Ecoutez! Ecoutez!) En ce moment, nous sommes occupés à compléter d'immenses travaux publics de ce genre et il se peut que quelques-uns de ces travaux soient chargés au compte du capital, mais on ne l'a pas fait autrefois, et, maintenant, il ne serait

pas expédient d'inaugurer cette ligne de conduite, bien qu'en certain cas j'espère faire des épargnes considérables.

“ Je dois encore répéter qu'il serait de la dernière injustice que l'on tînt l'hon. ministre des travaux publics responsable de cet état de choses, ou qu'on lui demandât de faire abandonner les travaux déjà commencés et que l'on mît une somme réduite dans les évaluations.

“ Mais quand les travaux commencés seront complétés, ce qui, je crois, aura lieu dans dix-huit mois, on fera une épargne considérable sur les dépenses annuelles, bien que cela demande nécessairement beaucoup de temps.” (Ecoutez ! Ecoutez !)”

C'est surtout sur ce point que l'honorable ministre des finances a accusé ses prédécesseurs. Lui et ses collègues ont surtout accusé l'ancien gouvernement au sujet de ce genre de travaux publics, comme pour dire qu'il avait corrompu les électeurs pour acheter leur appui au Parlement. Cependant l'hon. ministre des finances a soumis un budget contenant un total de travaux publics, imputable au revenu, de \$2,723,300, contre \$2,450,000 pour 1873-74. L'avancé qu'il n'y a aucune somme additionnelle mentionnée dans ce budget, excepté une somme mesquine de \$40,000 pour le havre de St. Jean, est loin d'être vrai et, en outre, je vois que l'on a demandé \$271,000 pour des travaux qui ne sont pas encore commencés, et qui ne lient en rien le gouvernement actuel. Est-ce que je ne disais pas la vérité en déclarant que c'était une tentative, de la part de l'hon. ministre, de s'échapper du dilemme où il se trouve ?

A part cette somme de \$271,000 pour les nouveaux travaux, il faudrait encore une somme additionnelle de \$380,000 pour les compléter ; de sorte qu'il y a eu un item de plus d'un demi million introduit dans le Budget par l'économique ministre des travaux, qui contemplait avec effroi les perspectives de notre commerce et demandait trois millions de taxes additionnelles à imposer sur le peuple. Et cependant, il arriva avec un demi million de dépenses additionnelles pour une classe de travaux que lui et ses collègues avaient dénoncés sans relâche pendant plusieurs années. Ils découvrirent que l'hon. monsieur avait augmenté d'autres dépenses pour le service civil du gouvernement jusqu'à une somme d'un million et demi de piastres, prise sur le revenu ; ils avaient aussi augmenté les travaux publics imputables au capital pour non moins d'un million et demi.

Je n'ai pas l'intention de suivre ligne par ligne le fatigant discours du ministre des finances. Je maintiens encore une fois qu'il n'est pas nécessaire d'imposer une seule piastre de taxes additionnelles sur le peuple.

Pour ce qui regarde le nouveau plan financier, je désire faire une proposition, s'il n'est pas trop tard pour cela. Je suis d'autant plus en-

couragé à le faire, que l'Hon. Ministre des Finances a reconnu lui-même la veille, dans son discours, qu'il avait mal calculé et mal compris les intérêts du pays. Je ferai en conséquence une nouvelle proposition; c'est que, au lieu d'imposer trois millions de nouvelles taxes et de déranger le commerce et les affaires du pays, et au lieu de tenter de nouveaux essais, le Ministre des Finances devrait laisser le tarif tel qu'il est.

Je lui ai déjà prouvé qu'il pouvait être sûr d'avoir un million et demi par année au moyen de ce tarif. Je considère qu'il serait préférable de compter sur cela, et au cas où les travaux qu'il propose maintenant seraient nécessaires, de les charger à la dette publique. Ces sortes de travaux sont généralement chargés à la dette publique et non au revenu et si l'ancien gouvernement les a quelquefois chargés au revenu, c'est qu'il avait en caisse un surplus sur les recettes annuelles qui lui permettait de le faire. Après l'année prochaine, il suffira d'un million de taxes additionnelles pour compléter toute la série de travaux en question et si ce léger montant était ajouté à la dette, il n'y aurait plus de nécessité d'imposer de nouvelles taxes.

Je me suis efforcé de montrer que les intérêts du commerce et le revenu du pays n'exigeraient aucune taxe nouvelle. En effet, que l'on regarde où l'on voudra, à l'est, à l'ouest, au nord ou au sud, excepté dans l'imagination du Ministre des Finances lui-même, et l'on verra que tout est dans le meilleur état et que nos finances sont plus prospères que celles d'aucun autre pays du monde.

Je désire attirer l'attention de l'Hon. Ministre des Finances, qui nous a dit qu'il se préparait à faire de nouveaux emprunts dans les marchés du monde, sur les effets de son discours. Il veut emprunter près de quinze millions cette année. Je lui demanderai à cette occasion, s'il croit que le discours qu'il a prononcé dans cette Chambre est propre à améliorer sa position, à favoriser ses opérations; et si, considérant la prospérité commerciale du pays et l'état du revenu, il n'est pas criminel pour un Ministre des Finances, dont les discours influent d'une manière si considérable sur le crédit du pays, de mettre dans le discours du Trône un état aussi incorrect de la condition commerciale et du revenu du pays. Je n'hésite pas à dire que tout financier qui croirait ses avancés retirerait promptement sa confiance du Canada. J'attirerai l'attention de la Chambre sur ce fait que le Ministre des Finances a délibérément annoncé que le Gouvernement adoptait une politique qui l'engage à emprunter de l'Angleterre trente millions par année pendant sept ans.

Est-ce là le moyen d'établir solidement le crédit du pays?

Le discours du trône a eu pour effet de diminuer la valeur des *bons*

canadiens en Angleterre, et l'argent ne peut être obtenue maintenant aux mêmes conditions qu'auparavant.

En regardant le commerce et les affaires du pays, l'Hon. Monsieur ne peut trouver rien qui puisse justifier sa conduite si ce n'est qu'ayant atteint le comble de son ambition, il veut se servir de sa haute position pour convaincre le peuple que, quelqu'ait été son passé, il n'est pas un faux prophète. Lorsque l'Hon. Ministre des Finances a soumis son bill de tarif à la chambre, je l'ai de suite qualifié du nom de tarif inopportun et inutile. L'hon. monsieur nous a dit ce soir là, que le tarif tel qu'il le soumettait devait être à peu près correct, puisque tout le monde s'en plaignait. Si l'Hon. Monsieur veut soumettre un tarif qui ne rencontre les vues de personne, je le félicite de son succès. Il n'y a pas un député indépendant de cette chambre qui ne sente qu'un violent coup a été porté *aux meilleurs intérêts du Canada par le tarif*. J'attirerai l'attention sur quelques points du tarif projeté. L'Hon. Monsieur a dit que ce n'était ni un tarif libre échangiste, ni un tarif protecteur.

En effet, comme on pouvait s'y attendre, c'est un tarif hybride, œuvre d'un Premier ministre libre échangiste et d'un Ministre des Finances protectionniste.

Je n'insisterai pas sur l'augmentation des droits sur le tabac qui est une chose que je déteste et dont l'usage, je le crois, est préjudiciable, mais aucun pouvoir humain ne pourra jamais empêcher la masse du peuple d'en faire usage, ; plus on est pauvre, plus on en fait usage, et c'est pourquoi je m'oppose à l'augmentation du tarif sur le tabac.

Je ne crois pas que parceque le tabac est un article de luxe, ou plutôt un article pernicieux et inutile, que le Ministre des Finances soit justifié d'y avoir mis un nouvel impôt.

Il faut regarder cette question sous un autre aspect.

Un homme aura son tabac, quand bien même il serait obligé de priver sa famille des nécessités de la vie.

La question des taxes sur les spiritueux donne un vaste champ à la discussion.

L'Hon. Ministre des Finances nous a dit qu'il avait atteint la dernière limite des impôts des spiritueux. Mais je demande à l'Hon. Monsieur s'il est certain d'obtenir une augmentation de revenu par une augmentation des impôts.

Partout où on a voulu augmenter les revenus on a imposé de nouveaux impôts sur les spiritueux, et toujours avec le même résultat. Lorsqu'on élève les impôts sur les spiritueux jusqu'à un certain point,

on remplit le pays de vices. Lorsqu'on atteint un certain point, on démoralise le peuple, on ouvre la porte à la contrebande et aux distilleries illicites. Il y a des étendues de plusieurs cents milles sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, où il n'y a que peu de maisons de douane; là, les petites embarcations trouveront de grandes facilités pour décharger leurs cargaisons, et du moment où on élève trop les droits, la loi est violée et la contrebande augmente. Je voudrais demander au Ministre des Finances, si en obtenant une augmentation de revenu par de nouveaux impôts sur les spiritueux, il ne lui faudra pas dépenser des sommes énormes pour protéger nos frontières, car il faut se rappeler que l'accise sur le whiskey est de 75 cts par gallon en or ici et de 70 cts en greenbacks seulement aux Etats-Unis, et de plus que nos distilleries dépendent en grande partie des Etats-Unis pour le blé dont elles se servent. Je ne serai donc pas surpris si l'augmentation des droits sur les spiritueux n'obtient pas le résultat désiré. L'Hon. Monsieur a introduit une mesure pour empêcher la falsification des liqueurs alcooliques; jamais une telle mesure n'a été si importante. Du moment que l'on a augmenté les prix des spiritueux, on offre pour ainsi dire une récompense pour l'invention d'un article qui ressemble aux liqueurs spiritueuses. Il est donc nécessaire d'adopter ce bill aussitôt que possible, car l'effet de la falsification des boissons serait très-pernicieux.

En présentant son budget, l'Hon. Monsieur a prétendu qu'il devait se montrer l'ami du pauvre, et qu'il allait augmenter le revenu d'une manière qui ne lui serait pas à charge. Il a aussi déclaré qu'il désirait protéger les masses du peuple, et obtenir une augmentation du revenu en imposant de nouvelles taxes sur les articles dont se servent les riches. Mais il ne paraît pas avoir réussi du tout, car son tarif, tel que d'abord présenté, pèse sur les pauvres, tandis que les taxes imposées sur les liqueurs exclusivement à la portée des riches, tel que le champagne, sont diminuées. Il est vrai que l'Hon. Monsieur s'est proposé d'imposer des droits spéciaux sur la soie et le satin, le velours etc., mais maintenant ce projet est abandonné.

Non-seulement le Ministre des Finances est exposé à ma critique, mais il trouve aussi que les grands organes du ministère, le *Globe* de Toronto et le *Herald* de Montréal ont ouvert leurs colonnes à ceux qui lui ont infligé un châtiment tel qu'on en a jamais infligé à un Ministre des Finances. Qui peut lire les exposés véridiques, publiés par les journaux que je viens de nommer, sans voir l'incapacité complète du Ministre des Finances de traiter les questions qui lui sont confiées.

Ce qui suit a paru dans le *Globe* du lundi le 20 avril :

IMPÔT SUR LES VINS.

« L'imposition de cette taxe n'affecte pas la consommation de manière à tromper l'attente du Ministre des Finances, qui espère en

tirer un revenu considérable, c'est là une question digne de considération, mais dans les mérites de laquelle je ne veux pas entrer. Avant tout, ce que je crois devoir être signalé à l'attention et être étudié sérieusement, est l'injustice et l'inégalité avec lesquelles cette taxe est appliquée et la préférence qu'elle accorde au riche sur le pauvre. Pour exemple, supposons qu'un homme pauvre achète du vin qui coûte soixante centins le gallon en entrepôt, il paiera une autre somme de soixante centins comme droit, ou la proportion de cent pour cent. Supposons maintenant qu'un riche achète du vin qui coûte \$6 le gallon en entrepôt, il ne paiera que soixante centins, par gallon, sous forme d'impôts, ou la proportion de dix pour cent.

La maladie attaque le pauvre comme le riche, et l'impôt projeté de soixante centins par gallon rendra l'usage du remède possible seulement à ceux qui vivent dans l'aisance, et forcera le pauvre à qui l'usage des stimulants sera prescrit de boire des spiritueux dont le danger est hors de doute. Certes, sans faire part des considérations de commerce ou de revenu, de justice ou d'injustice, ce seul fait doit provoquer la plus scrupuleuse attention de tous les amis et partisans de l'œuvre de tempérance. Certes, la question de la supériorité du vin de bonne qualité et pur sur les brûlants spiritueux est parfaitement établie, et cependant sur ce dernier article, dont l'usage est pernicieux, on propose de prélever une taxe additionnelle de dix par cent seulement ou moins suivant sa valeur. La satisfaction des caprices dispendieux du luxe est facilitée, tandis que le coût des vins regardés comme de première nécessité est doublé."

Le *Herald* de Montréal, édition de lundi, 20 avril, dit :

" Tandis qu'un vin de Port, contenant peut-être 45 par cent d'alcool naturel ou ajouté et coûtant, disons £65 par pipe à Oporto, ce qui donne dix chelings sterlins par gallon aux colonies, ou seulement environ \$2,43, souffre un impôt de soixante chelings, ou de 28 par cent seulement, une différence de 78 par cent sur les prix s'établit en faveur de l'usage des vins légers, et les articles de qualité supérieure se trouvent ainsi directement favorisés. Il résulte aussi que le pauvre paie dans l'achat de ses vins à bon marché, et non dangereux 78 centins de plus que le riche ne paie dans l'achat de ses boissons recherchées.

Sous l'ancien tarif des impôts spécifiques et *ad valorem*, ces vins purs et à bon marché ont complètement remplacé les produits nuisibles des manufactures de Hambourg, autrefois si répandus en Canada. Il résultera encore, sans aucun doute que la consommation des spiritueux sera augmentée et que le nouveau tarif portera un coup terrible et funeste à la cause de la tempérance."

Je suis d'opinion que le ministre des Finances a outrepassé ses devoirs et a lassé la patience de ses auditeurs, en consacrant tant de temps à la censure de ceux que l'ont précédé. Il aurait dû plutôt faire valoir son tarif. Pour prouver que les prédécesseurs du Ministère des Finances sont dignes de tout éloge, je n'irai pas plus loin que cet honorable Monsieur, car il a admis qu'après avoir échoué dans sa vaine tentative de préparer un tarif, il s'est décidé à se rapprocher autant que possible de l'ancien. Sa main novice l'a trompé dans l'essai qu'il a fait et il a été obligé de se replier sur les actes de ses prédécesseurs dont il s'est fait le fidèle copiste. En cas de maladie, il est nécessaire d'avoir des stimulants, mais les vins ne sont pas aussi dangereux que les funestes spiritueux.

L'orateur parla encore de la singularité de cette classe d'impôts. " Je savais, ajouta-t-il, avant que l'Hon. Ministre ne reprit son siège que ses préférences étaient pour le champagne. Mais quels sont les faits ? Dans une seule entrée au moins \$ 80 ont été épargnés par un importateur qui pourra bien quelque jour faire cadeau au ministre, d'un panier de bouteilles de cette liqueur tant vantée.

J'avoue que je n'ai pas le droit de disputer les goûts du Ministre des Finances quand je vois le Chancelier de l'Échiquier Anglais abolir les impôts sur le sucre et lui, proposer de les augmenter en ce pays. Il me semble qu'il serait préférable pour le Ministre des Finances de remettre au trésor la somme qu'il se propose de dépenser pour l'immigration, afin de sauver le thé et le café des impôts et de réduire ces impôts sur le sucre. C'est une perte d'argent que d'engager la population anglaise à quitter sa patrie où ces impôts sont abolis pour venir dans un pays où la taxe de cinquante par cent n'est pas regardée comme suffisante.

Je suis heureux que mon Honorable ami, en considérant de nouveau son tarif, ait accepté les suggestions que j'ai faites à ce sujet, mais il ne s'est pas décidé sans faire cette déclaration que forcé à abandonner l'idée d'une taxe additionnelle sur cet article, il ne mettait pas de côté le projet de l'établir quelque jour. En effet il a semblé vouloir dire : " Je suis temporairement forcé d'abandonner mon idée première, mais si vous croyez ma décision définitive, vous êtes dans l'erreur ". Il est de la première importance pour le bien commun qu'un pays puisse regarder son tarif comme permanent et non sujet aux changements sauf le cas de nécessité absolue.

Le Ministre des Finances a dit que le sujet était hérissé de difficultés et, je l'admets sans peine. Il a déjà éprouvé ces difficultés et il a été obligé de retirer de l'œuvre sa main novice et de se replier sur l'expérience de ceux qui sont venus avant lui. (Écoutez ! Écoutez !)

Jamais faute plus grande ne pouvait être faite par un Ministre des Finances même dans le cas de la nécessité d'accroître le revenu, que celle commise par le Ministre actuel qui a fait une si triste et si sombre peinture de nos affaires. Aujourd'hui nous parcourons le monde pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de nos grandes entreprises publiques et au rachat de nos dettes, et dans ce but il est d'une conséquence vitale que nous employions tous les moyens d'attirer chez nous les millions de surplus de l'Europe afin de nous enrichir. Le Ministre des Finances a fait une faute fatale en enlevant à nos agents d'immigration les plus forts et les meilleurs moyens d'induire les immigrants à quitter leur patrie et à venir s'établir ici.

La seule abolition de l'impôt sur le thé, le café et autres articles de nécessité, ferait plus qu'aucune appropriation d'argent, la taxe additionnelle existant, pour engager les populations étrangères à venir coloniser les parties incultes de notre territoire. Mais comme je l'entends, la déclaration du ministre des finances n'est que le premier pas vers une augmentation graduelle des taxes.

J'attirerai maintenant l'attention de la chambre sur une question qui n'est pas de moindre importance. Je veux parler de la taxe sur les machines.

Jamais un Acte n'a été plus favorable à la prospérité des manufactures que l'abolition de la taxe sur les machines employées dans les manufactures, et jamais il n'y a eu de mouvement plus rétrograde qu'une marche contraire à cette politique. En 1870-71, une quantité de machines évaluées à plus d'un million ont été importées. La valeur totale était de \$524,113, mais après l'abolition de l'impôt sur cet article l'augmentation a porté en deux ans le chiffre des importations à \$712,106.

Quoique je méprise l'esprit de clocher, je ne puis m'empêcher de dire que le tarif actuel est préjudiciable à l'une des plus importantes industries du pays. Je fais allusion à la taxe odieuse imposée sur les navires et je suis heureux que mon honorable ami ait été entraîné par le sentiment public et par ceux qui l'approchent à mitiger quelque peu l'effet désastreux de sa démarche en la modifiant. Je crois qu'il est de mon devoir, si l'honorable ministre des finances n'a pas fermé l'oreille à toutes les suggestions venant de moi, de remarquer que par la taxe projetée, le ministre des finances d'Ontario écrase de son talon d'airain les Provinces Maritimes au profit de sa Province. Que l'hon. monsieur consulte les Registres parlementaires du Canada, et nulle part, il ne verra une législation plus empreinte de l'esprit de clocher que celle qu'il propose. Que l'hon. ministre jette un coup d'œil sur la république voisine, et il verra que ce pays, par sa politique, a enlevé son pavillon des mers et a cédé à d'autres l'empire du commerce de transport dans le

monde, Les Etats-Unis, cependant, entraînés par la logique des événements reviennent sur leurs pas, et abolissent les impôts sur le matériel des navires. Les rapports transmis au Congrès montrent d'une manière certaine que ainsi une nouvelle impulsion a été donnée au commerce; impulsion qu'il était impossible de prévoir. Un traité de réciprocité a été conclu avec les Etats-Unis, il y a deux ans. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains partagent avec nous le droit de pêche. Si l'hon. monsieur veut porter un coup fatal à nos pêcheries, il ne pouvait pas choisir un meilleur moyen que celui qu'il a adopté.

En 1858, le Parlement dans sa sagesse pensa que si une industrie méritait d'être encouragée, c'était celle de la construction des navires, et l'on posa en principe que tous les matériaux employés dans la construction d'un navire, seraient admis en franchise. Grâce à cette mesure, cette industrie fut encouragée et maintenant elle prospère sur tous les points des provinces maritimes.

Je dirai à l'Hon. Ministre des Finances que je ne vois pas de classe plus importante chez le peuple que la classe de ces hommes qui se sont rendus capables de défendre les murailles de bois de l'Angleterre, et l'homme qui ose travailler contre eux et les abattre, l'homme qui fait tout en son pouvoir pour nuire à ces hardis enfants du travail dont la vie est sans cesse en péril et sur le bord de l'abîme est indigne et criminel. Celui qui ose en faire sa proie et écraser leur industrie montre qu'il ne comprend pas pleinement la situation. Grâce aux soins vigilants du Parlement Canadien, notre marine est devenue une des industries les plus productives du pays. Elle a été favorisée, et cette faveur a été cause que des milliers de navires ont été construits; des contrats ont été conclus l'année dernière avec le Gouvernement à sa bonne foi pour la construction d'une quantité de navires représentée par pas moins de 200,000 tonx. Aujourd'hui on estime que notre marine a atteint cette proportion.

Comment Ontario avec toute sa richesse, avec tous les millions de son trésor contribuera-t-il au montant brut de cette taxe sur les navires ?

Une voix : " Nous n'avons maintenant aucun million de surplus.

Mr. Tupper : Eh bien s'il n'existe actuellement aucun surplus, il n'en est que mieux. Car les capitaux se trouvent consacrés aux industries qui sont les gages de la prospérité d'une province. Je le demande encore : Comment Ontario contribuera-t-il ? Cette province ne paiera qu'un dollar sur 7,000 tonx, sur le chiffre brut de 200,000 tonx. Mais les navires ne sont pas seuls à souffrir de cette taxe. Elle tombe sur chaque matelot. Autrefois ils pouvaient se procurer leurs agrès sans avoir à supporter le fardeau des taxes, aujourd'hui ils seront obligés d'enga-

ger une lutte inégale contre les pêcheurs américains sur ce point même. C'est là, je le prétends une tentative injuste de soutirer des provinces maritimes, au moyen des impôts, une proportion illégitime de revenus.

Relativement à la question du thé, on consomme dans les Provinces maritimes le thé noir presque exclusivement. Tout le monde comprend que sous l'ancien tarif de 15 cts par livre, sur le thé vert et le thé noir, et de 7 cts par livre sur le thé vert et de 3½ cts sur le thé noir, les impôts étaient justement répartis. Le prix du thé noir est moins élevé de 50 c et l'ancien tarif en tenait compte. Aujourd'hui, non-seulement on veut abandonner l'ancien tarif, mais on veut prélever des impôts plus considérables sur le thé noir que sur le thé vert. Le nouveau tarif est de 4 cts sur le thé vert et de 3 cts sur le thé noir. Ainsi la proportion se trouve changée de $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{3}$ sur le thé noir, comparative-ment au thé vert. Le résultat est que l'on paiera un prix plus élevé pour une quantité de thé noir de \$100,00 que pour une quantité de thé vert de la même somme.

Je ne vois pas d'autre but politique au nouveau tarif que celui d'arracher au peuple \$3,000,000. Je le prétends, il n'y a aucune nécessité d'imposer cette taxe ; car je n'hésite pas à dire que si le Gouvernement venait demander des contributions pour les grandes améliorations et entreprises publiques, ce peuple serait prêt à fournir joyeusement les sommes demandées ; mais alors, il faudrait s'y prendre d'une manière bien différente de celle qu'à employée le Ministre des Finances pour atteindre son but. Je le sens, un coup terrible a été porté au crédit du pays. Le commerce a été dérouté, de nouvelles taxes ont été imposées sans nécessité, et j'affirme que la question demande une expression indépendante d'opinion, non-seulement de moi-même, mais de tous les membres de la Chambre.

L'honorable Monsieur reprend son siège au milieu de vifs applaudissements.

nt mé-
es pro-
ime de

vinces
prend
le thé
ir, les
s élevé
ement
impôts
niveau
insi la
rative-
s élevé
tité de

celui
néces-
verne-
liora-
ournir
ut s'y
ée le
coup
tité, de
ue la
seule-

pplau-

